



## casier b2 chauffeur de taxi

Par **sergedu93**, le **11/04/2011** à **23:00**

bonjour j'ai obtenu l'examen de taxi en juin 2010 après renseignement j'ai un b2, condamnation en 2007 conduite sous stupefiant par creteil 94 et une mise en examen pour abus de confiance en 2009 mais cette dernière affaire a été jugée et je n'ai pas été condamné ni relaxé... cependant lors de ma demande de effacement du b2 auprès de creteil le tribunal m'a répondu qu'il fallait que ce soit paris qui traite ma demande car c'est cette dernière juridiction qui m'a jugé mais pas condamné j'ai ensuite reçu une convocation d'un capitaine de police qui m'a fait un entretien, mais cela va faire 4 mois et je n'ai toujours pas et plus de nouvelles? que dois-je faire? merci de votre aide

Par **plebriquir**, le **13/04/2011** à **17:34**

Bonjour,

Vous devriez renouveler votre demande.

Si jamais on vous oppose un nouveau refus ou un nouveau silence, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un avocat.

Bien cordialement,

Pierre Lebriquir